

**Suivi annuel des résultats régionaux
prévus à l'Entente Canada-Québec concernant
Vers un chez-soi 2019-2028**

Région 16 Montérégie
Communautés désignées Est, Centre et Ouest

2024-2025

Introduction

En vertu de l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi (VCS) 2019-2024 qui fut prolongée jusqu'en 2028, la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance ainsi que les communautés du Québec qui y participent ciblent un résultat fondamental:

- La réduction de l'itinérance chronique dans la communauté.

L'approche communautaire axée sur les résultats constitue un levier qui contribue à ce que les partenaires au sein d'une même communauté puissent développer et peaufiner une vision commune des retombées de leurs efforts collectifs et des initiatives en cours en prévoyant des résultats clairs.

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communautés désignées (CD) sous le programme de financement Vers un chez-soi ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné dans le (PARCI), nous avons identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée. Ce suivi détaille les résultats régionaux observés pour l'exercice 2024-2025 (du 1er avril 2024 au 31 mars 2025) pour la Montérégie.

Suivi et amélioration continue

Afin de poursuivre l'observation des résultats régionaux durant la dernière année (2024-2025), la Montérégie dresse le bilan des efforts, fait part des enjeux et des projets de la communauté en ce qui a trait à l'approche communautaire axée sur les résultats.

Modification du PARCI :

Le Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) de la Montérégie est en cours de révision depuis l'hiver 2024. L'échéancier initial prévoyait la fin des travaux à l'automne 2025. Toutefois, en raison de contraintes administratives et de la disponibilité de nos partenaires, certaines rencontres ont dû être reportées, ce qui a entraîné un délai dans la rédaction.

Il est important de souligner que, bien que la rédaction ne soit pas encore finalisée, l'ensemble des discussions relatives aux modifications et améliorations nécessaires a déjà eu lieu ce qui nous a permis de modifier notre cible concernant l'itinérance féminine. La nouvelle version du PARCI visera à être plus concise et davantage orientée vers des cibles claires pour l'obtention de résultats concrets et mesurables.

Cette démarche découle des échanges tenus au sein du Comité directeur intersectoriel en itinérance, où la nécessité d'une mise à jour évolutive du PARCI a été mise en évidence. Outre les partenaires consultés lors de ces rencontres, plusieurs acteurs clés participent directement à la rédaction d'un document qui pourrait représenter un outil bénéfique et facile d'utilisation afin de garantir la compréhension du réel portrait de l'itinérance dans notre région ainsi que des priorités convenues collectivement. Parmi eux, mentionnons :

- ✚ La présidente de la Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie (TROC-M);
- ✚ Le chef d'administration des programmes régionaux et des dossiers transversaux intersectoriels des RLS et partenariats de la direction des programmes santé mentale et dépendance du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est;
- ✚ Un spécialiste en activités cliniques en itinérance DPSMD du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;
- ✚ Quatre représentantes du bureau régional.

Constats ou enjeux en lien avec les résultats communautaires

Tout comme au cours des années précédentes, nous constatons que le programme Vers un chez-soi (VCS) finance des activités très spécifiques, ce qui exige une cueillette et une analyse de données pointues. Cette expertise, notre équipe régionale de la Montérégie l'a développée au fil des deux dernières années, en poursuivant un travail étroit avec ses partenaires, que ce soit dans le cadre de

financements ponctuels octroyés par le Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) ou, plus particulièrement, par le financement VCS.

L'objectif principal d'un financement récurrent et prévisible demeure de permettre aux communautés de mettre en place des services structurants pour les personnes en situation d'itinérance (PSI), afin de répondre adéquatement à leurs besoins. L'absence de récurrence maintient toutefois les services dans un état d'incertitude. Les organismes doivent constamment recommencer leurs démarches de financement, ce qui détourne une partie importante de leurs ressources et de leur énergie.

Si les sommes ponctuelles sont certes appréciées par la communauté, un financement récurrent et prévisible serait beaucoup plus bénéfique. Il favoriserait :

- ✚ Une planification budgétaire saine et à long terme pour les organismes communautaires ;
- ✚ Une stabilité au niveau du personnel des organismes et une reconnaissance de son expertise à sa juste valeur;
- ✚ Une gestion interne plus efficace au sein du bureau régional ;
- ✚ Une pérennisation et une consolidation de l'offre de services sur le territoire.

Afin de répondre adéquatement à la croissance démographique et à l'augmentation constante du nombre de personnes en situation d'itinérance (PSI), il serait pertinent d'envisager une bonification substantielle du financement pour l'année 2025-2026 en Montérégie. Cette bonification devrait être mieux alignée sur les réalités régionales, en tenant compte des besoins spécifiques et des disparités territoriales.

Un rehaussement ciblé du financement permettrait de consolider le continuum de services, de renforcer la capacité d'intervention des organismes communautaires et d'assurer un soutien durable dans la réalisation de leur mission. Il s'agit d'une condition essentielle pour maintenir une réponse cohérente, équitable et efficace face aux enjeux liés à l'itinérance sur l'ensemble du territoire.

Bien que ce rapport porte exclusivement sur les organismes situés en communautés désignées (CD), il est essentiel de souligner la présence significative de l'itinérance dans les communautés rurales et éloignées (ICRÉ), où les besoins sont tout aussi criants. Or, le programme fédéral actuel ne répond pas adéquatement à ces besoins, laissant ces régions sous-financées et vulnérables.

Constats en 2024-2025 en comparaison avec 2023-2024 :

Afin de mieux suivre l'évolution de la situation des personnes en situation d'itinérance (PSI) en Montérégie, nous avons défini différentes cibles correspondant à des objectifs préalablement établis. Celles-ci reposent sur des variables quantifiables qui nous permettent d'appuyer et d'enrichir notre analyse.

- **Les cibles** : celles-ci sont demeurées inchangées. Étant exprimées en pourcentages, elles ne reflètent pas l'augmentation réelle du nombre de personnes en situation d'itinérance (PSI) dans notre région. Ainsi, bien que les pourcentages pour 2024-2025 soient identiques à ceux de 2023-2024, le nombre absolu de PSI a bel et bien augmenté à l'échelle de la Montérégie.
- **La disponibilité des sources de données et leur analyse** : Nous avons poursuivi les efforts de concertation et de mise à niveau afin d'améliorer la compréhension des données exigées en Montérégie. Cette démarche a permis d'obtenir un portrait plus précis de la situation régionale et de soutenir une prise de décision éclairée.

La collecte de données auprès des organismes financés a été uniformisée dans une perspective d'amélioration continue et de comparabilité des résultats. Parallèlement à cela, un investissement soutenu a été consenti en matière de formation et de soutien. Plusieurs activités d'accompagnement, de transfert des connaissances et de développement de compétences ont été maintenues afin d'optimiser la capacité des organismes à collecter, gérer et analyser les données.

Cependant, il convient de souligner que, malgré les efforts importants consacrés à la quantification des données et leur enregistrement sur la plateforme RREL, certaines préoccupations subsistent. En effet, malgré le temps considérable investi, il reste impossible d'extraire automatiquement des données permettant d'établir un portrait régional pertinent.

La plateforme ne propose qu'un sommaire global, sans possibilité d'accéder directement aux informations détaillées. Par exemple, pour connaître le nombre d'hommes placés en logement dans une communauté désignée (CD) au cours de l'année 2024-2025 parmi les 925 personnes recensées, il est nécessaire de procéder à un calcul manuel, car ces données ne sont disponibles qu'en format sommaire, sans possibilité d'extraire les détails.

De plus, les suivis régionaux se concentrent uniquement sur les données des organismes situés en territoire CD, alors que 33 % des données proviennent d'organismes en ICRE, tant sur notre territoire qu'en Montérégie. L'objectif étant de répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire, cette répartition entre communautés CD et ICRE complique la lecture des résultats, la répartition équitable des ressources financières, et inévitablement, l'accès aux services.

Efforts et enjeux régionaux – Exercice 2024-2025

Durant l'exercice 2024-2025, plusieurs efforts ont été déployés dans notre région pour répondre à des enjeux spécifiques, notamment en lien avec la plateforme RREL, qui sert à la collecte de données sur les projets financés par les fonds fédéraux, dont le programme Vers un Chez-Soi (VCS).

Un enjeu majeur a été le volume important de données à saisir dans un délai restreint sur la plateforme RREL, combiné à une interprétation variable des exigences de la part du palier régional. Une compréhension variable des informations par les partenaires de la Montérégie pourrait avoir eu un impact sur la qualité des données transmises dans les redditions de compte.

Par ailleurs, la confirmation officielle de deux financements ponctuels a été reçue à la toute fin de l'année fiscale, soit le Plan de réponse communautaire aux campements (PRCC) ainsi que le rehaussement du financement VCS pour 2024-2025. Ces sommes ont dû être réparties et intégrées dans les budgets de manière accélérée, ce qui a complexifié davantage le travail de planification et de la gestion.

Des efforts concertés ont été déployés afin de favoriser une compréhension commune des tâches à accomplir et des objectifs associés à chacun des financements pour l'année 2024-2025. La mise à jour et les correctifs apportés aux projets dans la plateforme RREL, réalisés à la suite de rencontres individuelles avec les organismes de la Montérégie, ont largement contribué à renforcer les liens professionnels. Le nombre de projets est passé de 29, en 2023-2024, à 37 en 2024-2025. Ces échanges ont permis d'harmoniser les pratiques, de clarifier les attentes et de consolider un esprit de collaboration et d'entraide entre les partenaires, favorisant ainsi une mise en œuvre plus cohérente et efficace des projets financés.

Faits saillants dans la région 2024-2025

➤ Les campements

En 2024-2025, la présence persistante et marquée de campements dans plusieurs villes de la Montérégie demeure un enjeu préoccupant. Les perspectives divergentes des élus municipaux à l'égard de cette réalité ont suscité de nombreuses réflexions sur les pratiques à privilégier. Bien qu'aucun consensus n'ait encore été atteint entre les municipalités concernées, les échanges entre les grandes villes se sont intensifiés, témoignant d'une volonté commune de partager leurs expériences et d'explorer des pistes de solution. Ces échanges se traduisent par une nouvelle communauté de pratique municipale en itinérance initiée par la Ville de Longueuil.

La majorité des municipalités se montrent sensibles à cet enjeu et participent activement aux discussions. La Montérégie se distingue par sa composition territoriale, regroupant à la fois des milieux urbains et ruraux. Cette diversité engendre des réalités contrastées d'un territoire à l'autre, rendant l'harmonisation des pratiques plus complexe.

Malgré ces défis, l'élaboration d'une ligne directrice régionale adaptée à la réalité des campements demeure un objectif prioritaire.

➤ L'immigration

Un autre enjeu majeur dans notre région, observé tant au sein des services sociaux des CISSS que dans les organismes communautaires œuvrant en itinérance, est la présence croissante de citoyens issus de l'immigration sans statut légal, ne maîtrisant ni le français ni l'anglais. Cette réalité complexifie considérablement l'évaluation des besoins et la prestation de services adaptés en plus d'augmenter l'achalandage de façon significative.

La difficulté à accéder à des services d'interprétation adéquats représente un obstacle important, tant sur le plan opérationnel que financier. Ce besoin, exigeant en ressources humaines, engendre des coûts significatifs et limite la capacité des intervenants à offrir un accompagnement pertinent et sécuritaire.

Par ailleurs, une méconnaissance généralisée des ressources disponibles pour soutenir et orienter ces personnes constitue une lacune préoccupante dans notre région. Il devient essentiel de renforcer la diffusion de l'information et la coordination intersectorielle afin de mieux répondre aux besoins de cette population vulnérable.

Accès du public aux résultats régionaux

Un plan de diffusion est en cours en collaboration avec la Direction des communications et affaires publiques du CISSS de la Montérégie-Centre en concertation avec les 2 autres CISSS dans une perspective régionale. La mise à jour des résultats régionaux sera accessible notamment sur le portail Santé Montérégie dès le 30 septembre 2025 à l'adresse suivante :

<https://www.santemonteregie.qc.ca/centre>.

Suivi annuel des résultats régionaux

Le suivi annuel des résultats régionaux comme prévu dans l'Entente VCS constitue un outil essentiel permettant aux communautés de rendre compte, chaque année, de leurs progrès et de leurs avancées. L'itinérance chronique fait l'objet d'un suivi systématique dans l'ensemble des régions visées par le volet communautés désignées, en cohérence avec les exigences de l'Entente VCS.

Pour l'année 2024-2025, les résultats régionaux ont été établis en fonction des six sous-régions de la Montérégie telles que définies dans notre PARCI, bien que ces résultats visent principalement les communautés désignées. Il est important de souligner que les territoires de Sorel-Tracy, Saint-Hyacinthe et Salaberry-de-Valleyfield sont considérés comme des communautés en ICRE, malgré une forte présence de personnes en situation d'itinérance et une offre de services significative.

Les résultats régionaux visent avant tout à mesurer les progrès réalisés en matière de prévention et de réduction de l'itinérance auprès des populations vulnérables. Ils permettent également d'assurer un suivi cohérent et harmonisé entre les différents territoires, en tenant compte des réalités locales et des dynamiques propres à chaque sous-région, nonobstant leur statut CD ou ICRE.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE CHRONIQUE AU SEIN DE LA
COMMUNAUTÉ AU COURS DE L'ANNÉE.

Définition de l'itinérance chronique selon la Montérégie :

La Montérégie s'inspire des définitions de l'itinérance chronique des gouvernements du Québec (La Politique nationale de lutte à l'itinérance) et du Canada (L'itinérance au Canada, définitions et recensements, publication no 2020-41F).

Ainsi, notre définition de l'itinérance chronique se traduit par : *la situation des personnes qui n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Elles ont été en situation d'itinérance pendant six mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année, ou elles ont été en situation d'itinérance pendant 18 mois (546 jours) ou plus au cours des trois dernières années.*

Cette itinérance à long terme ou répétée est souvent vécue par des personnes souffrant de maladies chroniques, de problèmes de dépendance ou de problèmes de santé mentale. Or, dans les périodes énoncées ci-dessus, la personne a vécu quelques séjours espacés d'itinérance dans :

- Un refuge et/ou;
- Un établissement tel qu'un centre de détention, un hôpital, un centre de thérapie et/ou;
- Un endroit ou des endroits impropres pour l'habitation (voiture, campement, etc.) et/ou un milieu temporaire chez des proches ou des amis.

Enfin, il importe de spécifier que c'est la forme d'itinérance la plus visible et qu'elle entraîne de nombreuses interventions et coûts sociaux importants.

LES PRIORITÉS DE LA MONTÉRÉGIE

À la suite de la publication de notre PARCI et de son document de complément d'information, notre communauté a retenu des **indicateurs** (avec ses déclinaisons en différents **sous-groupes**) et des **outils** afin de suivre l'évolution de la situation de l'itinérance chronique en Montérégie.

RÉSULTATS RÉGIONAUX SUPPLÉMENTAIRES VISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE
RÉDUCTION ET DE PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE

Deux autres priorités ont été identifiées par notre communauté avec des **indicateurs** (incluant des déclinaisons en différents **sous-groupes**) et des **outils** afin de suivre l'évolution de la situation de l'itinérance chronique en Montérégie.

Ces derniers sont définis dans le tableau qui suit :

PRIORITÉ : PRÉVENTION ET RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE CHRONIQUE DE LA MONTÉRÉGIE	
Réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique en visant la stabilité résidentielle au sein de la communauté au cours de l'année. (Veuillez noter que seule la section bilan est bonifiée de 2023-2024 à 2024-2025. Les cibles, les indicateurs et les outils sont demeurés les mêmes afin de nous permettre une comparaison adéquate).	
CIBLES	
➤ Réduire de 20 % le nombre de personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance et qui ont bénéficié d'un placement en logement par l'attribution d'un logement à l'intérieur du programme de supplément au loyer (PSL) ou par le programme VCS; ➤ Le portrait visé de ces personnes placées en logements sera : ○ 45 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 12 mois; ○ 60 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 24 mois; ○ Moins de 40 % d'entre elles feront un retour à l'itinérance durant l'année.	
INDICATEURS DE RÉUSSITE	
➤ Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement sous les programmes SRA, PSL et VCS; ➤ Nombre de personnes accompagnées en logement transitoire ou permanent. Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes : ○ Pour le volet VCS, les sous-groupes selon l'âge et le sexe sont utilisés; ○ Pour ce qui est du PAII, ce ne sont pas des sous-groupes qui sont retenus pour les indicateurs de placement.	
OUTILS	
➤ Les données statistiques sont mises à jour suivant toute demande de logement dans le cadre du programme PSL par le biais de tableaux de suivi Excel; ➤ Les données statistiques sont mises à jour annuellement lors des redditions de compte dans le cadre du programme SRA grâce à des tableaux de suivi Excel; ➤ Les données provenant du dénombrement (mises à jour aux quatre ans); ➤ Les résultats annuels VCS qui sont mis à jour annuellement.	
BILAN	
2023-2024	2024-2025
➤ VCS : 642 personnes placées dans un logement plus stable avec le programme VCS dont 77 % d'entre elles sont restées logées ou ont terminé avec succès le programme à l'étape de 12 mois ou avant. ➤ PSL Itinérance : Des 87 PSL alloués à la Montérégie, 32 % d'entre eux étaient attribués en date du 31 mars 2023. Cela nous permet de constater une hausse des personnes logées et que les accompagnements dans le cadre du programme SRA contribuent à une transformation des comportements, des pratiques et des attitudes et aptitudes des personnes en situation d'itinérance. Cette situation sera réglée d'ici la fin de l'année 2024, car nos statistiques seront mises à jour à l'automne 2023.	➤ VCS : 925 personnes placées dans un logement plus stable avec le programme VCS dont 74 % d'entre elles sont restées logées ou ont terminé avec succès le programme à l'étape de 12 mois ou avant. ➤ PSL Itinérance : Nous avons obtenu 9 PSL itinérance supplémentaires. De ces 96 PSL-ITI, 92 % d'entre eux étaient attribués en date du 31 mars 2024. Cela nous permet de constater qu'il y a une hausse des personnes logées en Montérégie et que les accompagnements dans le cadre du programme stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) contribuent à une transformation des comportements, des pratiques, des attitudes et aptitudes des personnes en situation d'itinérance.

Diminuer l’itinérance chronique chez les populations vulnérables identifiées comme priorité pour notre région, soit les jeunes. <i>(Veuillez noter que seule la section bilan est bonifiée de 2023-2024 à 2024-2025. Les cibles, les indicateurs et les outils sont demeurés les mêmes afin de nous permettre une comparaison adéquate entre les années).</i>	
CIBLES	
Parmi notre objectif (cible) de loger 20 % des personnes identifiées comme étant en situation d’itinérance au cours de la dernière année, 20 % seront des jeunes. ➤ Recenser des projets spécifiquement pour les jeunes dans les organismes selon les données PAII et Programme qualification des jeunes (PQJ).	
INDICATEURS DE RÉUSSITE	
Nombre de nouvelles personnes accompagnées vers une stabilité résidentielle via le Programme de supplément au loyer jeunesse (PSL-J) *20 jeunes du programme PQJ accompagnés en stabilité résidentielle par les moyens suivants : ○ PSL jeunesse : 20 PSL-J seront attribués; ○ 75 % des jeunes auront gardé leur logement après une période de 12 mois; ○ 65 % des jeunes auront gardé leur logement après une période de 24 mois. Déclinaison de l’indicateur en différents sous-groupes : ○ Jeunesse : âge des bénéficiaires des PSL-J.	
OUTILS	
➤ Les données statistiques sont mises à jour au fur et à mesure que les PSL-J sont attribués en ce qui concerne les demandes de PSL et de SRA via des tableaux de suivi Excel; ➤ Les données provenant du dénombrement (mises à jour aux quatre ans); ➤ Les données des redditions de compte PAII et SRA annuellement (le compte rendu des dépenses est effectué deux fois par année); ➤ À noter que le rapport disponible du RREL ne nous permet pas d’obtenir la donnée par groupe d’âge comme mentionné précédemment malgré une entrée de données rigoureuse chaque année.	
BILAN	
2023-2024	2024-2025
➤ PSL Jeunesse : Des 20 PSL jeunesse alloués à la Montérégie, 90 % étaient attribués en date du 31 mars 2024. Cela nous permet de constater une augmentation significative et une stabilité dans le nombre de jeunes logés et que les accompagnements dans le cadre du programme PQJ fonctionnent. De plus, ces accompagnements contribuent à une transformation des comportements, des pratiques, des attitudes et aptitudes des jeunes en situation d’itinérance ou à risque de le devenir. ➤ Partenaires : Cinq organismes du réseau communautaire montréalais que nous finançons accompagnent les jeunes de moins de 18 ans. Cependant, il y a un manque à gagner dans l’accessibilité des PSL pour les jeunes de 16-17 ans qui ne font pas partie du programme de transition à la vie adulte du CISSME et qui n’ont pas encore l’âge requis pour avoir accès aux PSL itinérance adulte. Enfin, nous avons clarifié la définition de « jeunesse » pour baliser nos statistiques. Les PSL jeunesse sont attribués aux jeunes	➤ Nombre de nouvelles personnes accompagnées vers une stabilité résidentielle via le Programme de supplément au loyer jeunesse (PSL-J) : Sur les 20 PSL jeunesse initialement alloués à la Montérégie, 100 % étaient attribués au 31 mars 2025. En réalité, 26 PSL jeunesse étaient en place à cette date, ce qui correspond à un taux de placement de 130 % et donc une augmentation de 8 nouveaux PSL-J pour l’année 24-25. Cela témoigne d’une augmentation notable et d’une stabilité dans le nombre de jeunes logés, tout en démontrant l’efficacité des accompagnements offerts dans le cadre du programme PQJ. Ces interventions contribuent également à transformer les comportements, les pratiques, les attitudes et les compétences des jeunes en situation d’itinérance ou à risque de le devenir. ➤ Partenaires : Cinq organismes du réseau communautaire montréalais, financés

de 21 ans et moins alors que notre définition de jeunesse touche les jeunes de 24 ans et moins.	par nos services, accompagnent les jeunes de moins de 18 ans. Cependant, des lacunes subsistaient concernant l'accès aux PSL-J pour les jeunes de 16-17 ans qui ne participent pas au programme de transition à la vie adulte du CISSSME et qui ne sont pas encore éligibles aux PSL itinérance pour adultes. C'est pourquoi nous avons décidé de faire un appel de projets en 2025-2026 pour permettre aux organismes communautaires, telles les Auberges du cœur, d'avoir accès à des PSL-J et, par le fait même, les rendre disponibles au plus grand nombre de jeunes qui sortent des centres jeunesse. Enfin, nous utilisons toujours la même définition de « jeunesse » pour encadrer nos statistiques : les PSL jeunesse sont attribués aux jeunes de 21 ans et moins, alors que la définition globale de jeunesse que nous utilisons couvre les jeunes de 24 ans et moins. ➤ Nombre de jeunes qui auront gardé leur logement après une période de 12 mois : Des 26 jeunes qui étaient placés en PSL-J 21 étaient toujours en logement pendant plus de 12 mois, ce qui donne un pourcentage de 81 %. ➤ Nombre de jeunes qui auront gardé leur logement après une période de 24 mois. Des 26 jeunes qui étaient placés en PSL-J 19 étaient toujours en logement pendant plus de 24 mois, ce qui donne un pourcentage de 73 %.
---	--

AUTRE PRIORITÉ VISÉE PAR LA MONTÉRÉGIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE	
Diminuer l'itinérance chronique chez les femmes en augmentant le nombre de places disponibles et exclusivement réservées aux femmes en hébergement d'urgence et de transition dans chacune des sous-régions (Veuillez noter que la section cible a été modifiée afin de refléter la réalité des statistiques disponibles).	
CIBLES	
2023-2024	2024-2025
➤ Bonifier l'offre de services à l'intention des femmes en situation d'itinérance en ayant 10 % de places réservées exclusivement par sous-région.	➤ Bonifier l'offre de services à l'intention des femmes en situation d'itinérance en ayant 10 % de places réservées exclusivement par sous-région.
INDICATEURS DE RÉUSSITE	
Nombre de femmes hébergées dans les ressources ayant des places dédiées exclusivement aux femmes par sous-région :	

Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :

- Par groupe d'âge : N/A

OUTILS

- Les données statistiques sont mises à jour au fur et à mesure (quelques fois par année selon les changements) dans notre outil Excel maison de suivi des ressources en hébergement en Montérégie.
- Les statistiques du rapport sur la plateforme RREL de VCS ne nous permettent pas d'extraire les données spécifiques aux femmes malgré une entrée rigoureuse de données chaque année.

BILAN

2023-2024

2024-2025

Offre de service : Nous avons bonifié l'offre de service pour qu'un organisme dans chacune de nos 6 sous-régions puisse répondre plus adéquatement aux besoins spécifiques des femmes (salle de bain attitrée, portes avec barrure, section dédiée aux femmes, etc.)

Sous-région par Table de concertation en itinérance	Nb de places disponibles
Table itinérance Haut-Richelieu-Rouville	6
TIRS	5
Comité local d'intervention itinérance Pierre-De-Saurel	0
Table de concertation solidarité itinérance maskoutaine	0
Table de concertation en itinérance Beauharnois Salaberry Suroit	0
Comité itinérance Jardins-Roussillon	2
TOTAL	13

- **Offre de service :** Depuis l'automne 2024, grâce à du financement supplémentaire PAII et VCS, nous avons une bonification de l'offre de service spécifiquement pour les femmes. Un hébergement d'urgence et de transition est maintenant disponible à Longueuil, mais accessible pour toute la clientèle féminine de la Montérégie. Cet hébergement comporte 8 lits d'urgence et une possibilité de 4 places en halte climatique lorsque nécessaire. De plus, deux autres régions ont adapté et créé des places réservées aux femmes dans leur offre de service. La Porte du Passant a consacré deux places aux femmes et l'organisme Quartier des Femmes a dédié 2 appartements aux femmes et enfants.

Sous-région par Table de concertation en itinérance	Nb de places disponibles
Table itinérance Haut-Richelieu-Rouville	6
TIRS	13
Comité local d'intervention itinérance Pierre-De-Saurel	2
Table de concertation solidarité itinérance maskoutaine	0
Table de concertation en itinérance Beauharnois Salaberry Suroit	0
Comité itinérance Jardins-Roussillon	4
TOTAL	25